



Cet acte est un viol ou un attouchement ?

Par **Poursavoir**, le **08/05/2012** à **15:19**

Je ne pense pas que ce soit du penal, mais j'aimerais des precision sur la definition d'un acte d'agression sexuelle.

Ce que je crois savoir c'est si on penetre un orifice (vaginal, anal ou bucale) avec un sexe, un objet , un doigt ou une langue c'est un viole.

Si on touche le corps (ou les parties genitales) de quelqu'un manuellement, bucalement ou avec un objet, cela est un attouchement.

Mais si un homme A, fait a un homme B une fellation, alors que B ne veut pas. C'est quoi ? Un attouchement ou un viole, car il y'a une penetration, mais inverse.